

"Gendarmerie départementale".

Jean Castori fut introduit dans une salle où on le pria poliment de vouloir bien attendre un instant. L'hôte des gendarmes essayait de faire bonne contenance, mais il était inquiet, plus qu'inquiet, même, il avait peur.

Au bout de quelques minutes, le maréchal des logis et le brigadier vinrent le retrouver, accompagnés de deux autres gendarmes.

—Jean Castori, dit le maréchal des logis, vous allez, s'il vous plaît, vous déshabiller.

—Me déshabiller ! exclama l'homme au bâton, mais pour quoi ?

—C'est mon idée ; allons, ôtez vos vêtements.

—Par exemple !

—Déshabillez-vous ! ordonna le sous-officier d'une voix plus forte.

—Non, non. Mais qu'est-ce que vous me voulez donc ? Ah, ça ! est-ce que vous croyez que je me déshabille ainsi devant le monde ?

—Oh ! fit le brigadier ironiquement, devant des hommes !

—Nous n'avons pas peur de voir un homme nu, ajouta le maréchal des logis ; nous en voyons tous les ans des centaines au conseil de revision.

—Je ne suis pas un conscrit, moi.

—Encore une fois, Jean Castori, dit le sous-officier d'un ton impérieux, ôtez vos vêtements.

—Non.

—Vous refusez ?

—Oui !

—Gendarmes, déshabillez cet homme.

L'Italien voulut résister ; mais les gendarmes ne furent pas longs à le maîtriser et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, il fut déshabillé.

—C'est bien, dit gravement le maréchal des logis, j'ai vu ce que je voulais voir. Jean Castori, vous pouvez remettre vos vêtements.

L'homme au bâton ne se le fit pas dire deux fois. Très vite, mais en grognant comme un dogue à qui l'on veut prendre l'os qu'il est en train de ronger, il se rhabilla.

—Jean Castori, reprit le maréchal des logis, je vous ai dit que vous ne resteriez qu'un instant à la gendarmerie, je ne vous ai pas trompé.

Et s'adressant au brigadier et aux deux gendarmes, il leur dit :

—Vous allez mener cet homme à la prison de la ville.

L'Italien voulut protester, crier.

Le maréchal des logis fit un signe à ses subordonnés et l'homme au bâton fut emmené.

II

LES INTERROGATOIRES

Trois jours après, l'Italien Jean Castori fut transféré de la prison de Saint-Marcellin à celle de Grenoble et mis à la disposition du parquet.

Dès que le procureur de la République avait reçu le rapport du maréchal des logis, où celui-ci annonçait qu'il était à peu près certain d'avoir mis la main sur l'auteur du crime de Verdaine, le chef du parquet de Grenoble s'était empressé de communiquer le rapport à M. Daubrun, le juge d'instruction, et, aussitôt le dossier de l'affaire qui, comme nous l'avons dit, avait été classée, fut retiré du carton d'où l'on avait pu croire qu'il ne sortirait plus.

On avait heureusement conservé le pantalon déchiré et la pièce du même tissu qui s'y adaptait.

Quand Castori fut amené dans le cabinet du juge d'instruction et que ce magistrat plaça sous ses yeux le pantalon et la bande de drap, le prisonnier tressaillit et se troubla. Mais il se remit promptement et prétendit qu'il ne comprenait rien à ce qui se passait ; qu'on l'avait arrêté sans qu'il sût pour-

quoi et que, depuis, il se demandait vainement ce que cela signifiait. Quant à ce vêtement qu'on mettait devant lui, il voyait bien que c'était un pantalon, mais il ne devinait point pour quelle raison on lui montrait cette chose-là.

Le juge d'instruction le laissa parler et dit tout ce qu'il voulut, et quand il eut fini :

—Je veux bien croire, dit le magistrat avec bonhomie, que vous êtes un parfait honnête homme, que vous n'avez absolument rien à vous reprocher et que c'est par erreur que les gendarmes de Saint-Marcellin vous ont arrêté ; mais vous allez avoir à répondre nettement aux questions que je vais vous adresser. Où étiez-vous l'année dernière au mois de juin, et pour mieux préciser le 26 juin ?

—J'étais dans les Alpes.

—Dans quelles parties des Alpes ?

—Aux environs de Chamounix.

—Que faisiez-vous là ?

—Je conduisais des voyageurs qui après avoir visité le Mont-blanc, ont voulu faire une longue excursion dans les montagnes.

—C'est possible, puisque vous avez exercé le métier de guide ; toutefois vous aurez à prouver que vous étiez bien dans les Alpes, au mois de juin de l'année dernière.

—Comment le prouverai-je ?

—Mais en invoquant le témoignage des hôteliers chez lesquels vous avez logé et celui des personnes que vous avez guidées dans les montagnes ; du reste, nous n'en sommes pas encore à exiger que vous fournissiez cette preuve.

Vous avez à la jambe droite, à la cuisse, à quinze ou dix-huit centimètres au-dessus du jarret, une plaie assez profonde, qui, bien que cicatrisée, est encore rougeâtre et violacée, d'où vient cette blessure ?

—J'ai été mordu par un renard.

—En vérité ! Voilà qui est surprenant, difficile à admettre ; un renard peut mordre, sans doute, puisqu'il a des dents ; mais mordre un homme par derrière comme s'il l'eût poursuivi. Allons, Castori, vous auriez mieux fait de me répondre que c'est un chien qui vous a mordu et avec une telle fureur qu'il a emporté la chair.

—Non, monsieur, c'est bien un renard qui m'a mordu.

—Vous avez été arrêté à la suite d'une rencontre que vous avez faite d'un chien sur la route. Cet animal, sans provocation de votre part, s'est jeté sur vous, il voulait vous égorger. Heureusement vous êtes très fort et savez jouer du bâton ; néanmoins, c'est avec beaucoup de peine que vous avez pu vous défendre. Vous avez dit que jamais vous n'aviez vu ce chien et vous avez prétendu que c'était en voyant votre bâton qu'il était devenu furieux.

Eh bien, moi, je pense, comme l'ont pensé les gendarmes, que le chien vous a reconnu et que c'est ce même chien qui vous a si cruellement mordu à la cuisse.

—Cela n'est pas, vous vous trompez.

—Écoutez, Castori : l'année dernière, le 26 juin, vers cinq heures de l'après-midi, un crime horrible a été commis à Verdaine ; une enfant, une petite fille de trois ans, la fille du comte de Verdaine, a été jetée dans une pièce d'eau, où elle a trouvé la mort, par un individu, un misérable, qui, malgré les actives recherches de la justice, n'a pu être retrouvé et est resté inconnu.

Miro, le chien du château, ce chien que vous avez rencontré dernièrement sur la route, a-t-il vu l'homme saisir la petite fille et la précipiter dans la pièce d'eau ? Nul ne saurait le dire ; mais ce qui est certain, c'est que l'animal s'est lancé à la poursuite de l'assassin à travers le parc du château et l'a atteint au moment qu'il franchissait le mur de clôture ; ses dents ont arraché, en même temps que la chair, la bande de drap que voilà et qu'il a heureusement rapportée près de la pièce d'eau où elle a été ramassée.

Quelque temps après, un garde forestier a trouvé ce pantalon sous un amas de feuilles sèches ; il est, comme vous le voyez, du même drap que la bande arrachée par les dents du